

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
15 mars 2018
n° 10 / 7767^e
pages 505 à 552



ÉDITORIAL

505 Justice en boîte, *Jean-Baptiste Perrier*

ACTUALITÉS

- 508 Cautionnement (fusion-absorption) : pas d'obligation d'information à la charge de la banque
- 508 Liquidation judiciaire (conversion) : pas d'obligation de constater la cessation des paiements
- 509 Adoption plénière (enfant du conjoint) : application à un couple non marié
- 510 Contrat d'entreprise (responsabilité décennale) : exclusion en cas de réparation limitée
- 512 « Sens et efficacité des peines » : présentation des grands axes de la réforme
- 515 Pilotes de ligne (compétence européenne) : base d'affectation choisie par le salarié

LE POINT SUR...

519 La laïcité et l'audience : un vade-mecum, *François-Xavier Bréchet*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 528 **Panorama** : Droit de la filiation, *Frédérique Granet-Lambrechts*
- 537 **Notes** : Le sort des clauses limitatives de réparation en cas de résolution du contrat, *note sous Com. 7 févr. 2018, Denis Mazeaud*
- 541 La Cour de cassation, la cohérence et la sécurité juridique. À propos du nouveau revirement dans l'affaire *Commisimpex*, *note sous Civ. 1^{re}, 10 janv. 2018, Bernard Haftel*
- 547 L'obligation *in solidum*, une solidarité qui ne dit pas son nom, *note sous Civ. 3^e, 21 déc. 2017, Jean-Denis Pellier*

ENTRETIEN

552 Sabine Corneloup - Le concept controversé de « pays tiers sûr »

DALLOZ



Version numérique incluse*



321810



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40645366
Fax 01 40645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVAUQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFCTM

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ACTUALITÉS

508

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (disproportion manifeste):
appréciation au jour de la souscription,
Com. 28 févr. 2018

Cautionnement (fusion-absorption):
pas d'obligation d'information à la charge
de la banque, *Com. 28 févr. 2018*

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (intérêts): modalités
d'admission par le juge-commissaire,
Com. 28 févr. 2018

Liquidation judiciaire (conversion):
pas d'obligation de constater la cessation
des paiements, *Com. 28 févr. 2018*

Procédure prud'homale en cours:
défaut d'information par le mandataire
judiciaire, *Soc. 28 févr. 2018*

509

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Adoption plénière (enfant du conjoint):
application à un couple non marié,
Civ. 1^{er}, 28 févr. 2018

Testament authentique (témoin):
partenaire d'un pacte civil de solidarité,
Civ. 1^{er}, 28 févr. 2018

Succession (conjoint survivant):
droit de retour légal des collatéraux
privilegiés, *Civ. 1^{er}, 28 févr. 2018*

510

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (responsabilité
décennale): exclusion en cas de réparation
limitée, *Civ. 3^e, 28 févr. 2018*

Contrat d'entreprise (responsabilité
décennale): constructeur fournisseur
de matériau, *Civ. 3^e, 28 févr. 2018*

Entrepreneur (assurance professionnelle):
notion de travaux de maçonnerie générale,
Civ. 3^e, 28 févr. 2018

511

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Médias audiovisuels (service):
exclusion des courtes vidéos promotionnelles
sur internet, *CJUE 21 févr. 2018*

Certificat successoral européen:
inscription de la part du conjoint survivant,
CJUE 1^{er} mars 2018

512

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

« Sens et efficacité des peines »:
présentation des grands axes de la réforme
Séquestration d'un salarié: pouvoir d'enquête
interne de l'employeur en cas de vol,
Crim. 28 févr. 2018

513

DROIT PUBLIC

Santé publique

Soins sans consentement (irrégularité):
prescription de l'action en réparation,
Civ. 1^{er}, 28 févr. 2018

514

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Participation (calcul de la réserve):
portée de l'attestation du commissaire
aux comptes, *Soc. 28 févr. 2018*

Participation (entreprises publiques):
portée de la déclaration d'inconstitutionnalité,
Soc. 28 févr. 2018

Participation (litiges individuels): compétence
du conseil de prud'hommes, *Soc. 28 févr. 2018*

Pilotes de ligne (compétence européenne):
base d'affectation choisie par le salarié,
Soc. 28 févr. 2018

Assurance chômage: validité de la condition
de résidence en France, *Soc. 28 févr. 2018*

516

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Exception de connexité (appel): recevabilité
du pourvoi en cassation, *Civ. 2^e, 1^{er} mars 2018*

Arbitrage (exécution de la sentence):
recevabilité d'une demande de retrait
litigieux, *Civ. 1^{er}, 28 févr. 2018*

Compétence européenne (sociétés): transfert
obligatoire d'actions, *CJUE 7 mars 2018*

Compétence européenne (matière
contractuelle): indemnisation de passagers
aériens, *CJUE 7 mars 2018*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (forme du commandement
de payer): utilisation du RPVA,
Civ. 2^e, 1^{er} mars 2018

Saisie immobilière (annulation
du commandement de payer): portée
sur la prescription, *Civ. 2^e, 1^{er} mars 2018*

Titre exécutoire européen (certification):
information du débiteur relatif à la juridiction,
CJUE 28 févr. 2018



LE POINT SUR...

519 La laïcité et l'audience: un *vade-mecum*
par François-Xavier Bréchet



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

521 Le contrat d'association, un inclassable?
par Armelle Verjat

PANORAMA

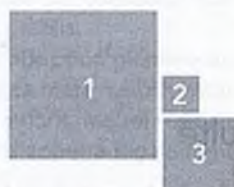
528 Droit de la filiation
février 2017 - décembre 2017
par Frédérique Granet-Lambrechts

NOTES

537 Le sort des clauses limitatives de réparation en cas
de résolution du contrat, *note sous Com. 7 févr. 2018*
par Denis Mazeaud

541 La Cour de cassation, la cohérence et la sécurité
juridique. À propos du nouveau revirement dans l'affaire
Commisimpex, *note sous Civ. 1^{re}, 10 janv. 2018*
par Bernard Haftel

547 L'obligation *in solidum*, une solidarité qui ne dit pas
son nom, *note sous Civ. 3^e, 21 déc. 2017*
par Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

552 Sabine Corneloup
Le concept controversé de « pays tiers sûr »

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr